

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 décembre 2025

Convocation du 09/12/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 19

L'An deux mille vingt-cinq, le seize du mois de décembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de décembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille et DUDÉ Maïté.

Secrétaire de séance : M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas

DCM2025-12-142 Chambre de Commerce et d'Industrie – étude de marché pour le maintien d'une offre commerciale dans le centre-bourg et positionnement de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire :

Acte 1.4.2 : Commande publique – autres contrats

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2024-07-081 en date du 23 juillet 2024, le conseil municipal avait pris acte du coût d'une étude de marché proposé par la Chambre de Commerce et d'Industrie pour le maintien d'une offre commerciale dans le centre-bourg s'élevant à 11 760€. Le conseil municipal avait décidé d'attendre la fin de la deuxième tranche des travaux d'aménagement de bourg pour se positionner.

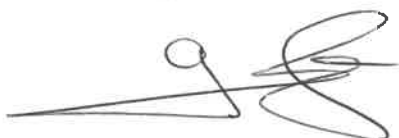
Il indique également que la communauté d'agglomération propose une aide en matière d'ingénierie pour mettre en liaison des vendeurs-acheteurs. De même, l'opération « commerce plus » (aide financière de la communauté d'agglomération et de la commune) à destination des commerces va être prochainement relancée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Charge monsieur le Maire de faire actualiser l'étude de marché et autorise le lancement de celle-ci sur 2026.

Cette dépense sera inscrite au compte 2031 lors de l'élaboration du budget primitif communal.

Le secrétaire,
Nicolas GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

